

N° 2023-128

Le Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2 et 3,
Vu le Code de la Route, article R 225, R 417-10,
Vu le Code Pénal, article R 610-5.

Vu la demande présentée par la société SAS Benoit Chevrier sise 4 chemin de Saint-Martin à Croisilles (62128), en ce qui concerne des travaux de tirage et de raccordement dans les chambres déjà existantes et dans la cadre du déploiement de la fibre optique (chantier mobile), pour le compte de la SNEF, dans la rue d'Anchin, rue d'Orchies, rue Demesmay et rue de Lille à Templeuve-en-Pévèle (59242), qui se dérouleront à partir du 09 mai 2023 pour une durée de 2 mois.

Considérant qu'en raison de ces travaux il y a lieu de réglementer la circulation au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux,

ARRÊTE

Article 1 : A partir du 09 mai 2023 et pour une durée de 2 mois, en raison des travaux d'ouverture et de fermeture de chambres dans la cadre du déploiement de la fibre optique, pour le compte de la SNEF, dans la rue d'Anchin, rue d'Orchies, rue Demesmay et rue de Lille, la circulation sera réglementée comme suit :

- Interdiction de stationner au droit du chantier,
- Circulation alternée manuellement,
- Vitesse limitée à 30km/heure,

Article 2 : La pose de la signalétique est à la charge de l'entreprise concessionnaire des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du Centre d'incendie et de secours de Templeuve-en-Pévèle, Madame le Brigadier-Chef de la Police Municipale, Madame le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq, Monsieur le Directeur de la Société SAS Benoit Chevrier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise en Préfecture et à Monsieur le délégué à la Sécurité.

Templeuve-en-Pévèle, le 28 avril 2023

Le Maire,
Luc MONNET

